



AACC

ASSOCIATION DES AGENCES-CONSEILS EN COMMUNICATION

L'AACC accompagne les
agences-conseils en
communication dans leurs
transformations pour faire
de nos métiers une force
de progrès

L'AACC fédère les agences et leurs dirigeants autour des grands enjeux et œuvre au rayonnement des industries de la création :

- **Accompagner** la transition écologique et valoriser la contribution positive de nos métiers aux évolutions sociétales
- **Défendre** la valeur de nos métiers
- **Développer** l'attractivité de nos métiers
- **Permettre** à ses membres d'être au cœur des négociations d'importance et de faire évoluer le cadre général de l'activité et des lois
- **Accompagner** les dirigeants individuellement et leur permettre d'échanger avec leurs pairs

L'AACC accompagne la transition écologique et valorise la contribution positive de nos métiers aux évolutions sociétales

Face aux enjeux environnementaux, l'AACC **prépare et anticipe la nécessaire transition écologique des agences**. C'est en ce sens qu'elle développe des prises de paroles, des accords et des outils transversaux :

- Co-conception avec Afnor Certification du **label RSE Agences Actives** spécifiquement adapté aux enjeux et métiers des agences. Celui-ci est **ouvert à toutes les agences** et intègre à présent les nouveaux métiers des médias et des relations publiques.
- Co-rédaction des **7 engagements climat** de la Filière Communication,
- Mise à disposition du **cours de communication Responsable**, développé avec l'Ademe et qui permet à tous de se former sur cette thématique,
- Conception et lancement du **référentiel « Calcul Carbone » - en libre accès** - pour réaliser une mesure unifiée de l'empreinte carbone des agences et leur permettre de définir leur trajectoire climat.

Pour porter et amplifier la voix de nos métiers auprès des pouvoirs publics, l'AACC **participe stratégiquement et financièrement** à la Filière Communication.

Pour répondre aux enjeux de notre époque et affirmer le rôle essentiel de la communication dans la construction de la croissance, l'AACC est **co-organisatrice des États Généraux de la Communication** dont la dernière session dédiée aux médias se déroulera en 2022.

L'AACC défend la valeur de nos métiers et leur rayonnement parmi les industries créatives

Après la mise en place de la démarche « La belle compétition » en 2014, première proposition de pré-accord cadre entre l'annonceur et l'agence sur les conditions d'appel d'offre, l'AACC milite et négocie pour **obtenir un modèle de compétition qui valorise l'engagement et le travail durant le process.**

L'AACC objective la performance économique de nos métiers (Etude Deloitte 1€ investit = 7.85€ PIB) et la performance business des agences grâce à la **réalisation d'études et de benchmark** : étude Télétravail (ad hoc), étude Chômage partiel (ad hoc), étude Overheads (ad hoc), étude sur le travail en agence de communication (ad hoc), études ad hoc des délégations (salaire, marché),...

L'AACC défend la valeur de la production publicitaire française. Pour cela, elle argumente et milite auprès du gouvernement en faveur de la **relocalisation de nos productions**, s'engage et publie la tribune « Qui contrôle le Cost-Control ».

L'AACC **fait rayonner le travail des agences françaises** en proposant à ses membres de participer en tant qu'experts à des événements du secteur, ou à prendre part aux **jurys de compétitions prestigieuses** (Cannes Lions, Effie, etc). Ses membres peuvent également être amenés à représenter l'association lors d'interviews sur des thématiques métiers dans des médias professionnels ou participer à des salons et tables rondes du secteur.

Soutien de l'excellence créative des agences, l'AACC **orchestre des temps forts nationaux et internationaux** tels que la Cannes Academy, le Décrypte Lions, ou le French Camp Cannes. Enfin, à travers les travaux réalisés par les délégations/ commissions, elle déploie pour les **agences des outils opérationnels et réalise des travaux pour nourrir leur réflexion** (études, livres blancs, observatoires, ...).

L'AACC développe l'attractivité de nos métiers

Il n'existe aucun autre outil de production que les talents dans les agences. L'attractivité de nos métiers auprès de **tous les étudiants est de ce fait une priorité pour notre avenir**. Dans ce but, l'AACC organise des événements comme la Journée Agences Ouvertes, la Creative Connection, et le programme Beyond Talent qui permet une étroite **relation avec les écoles** via des partenariats. Elle est aussi un véritable acteur dans la **refonte des BTS de communication**.

L'AACC souhaite aussi encourager la diversité de nos talents. En 2022, elle monte avec l'association Les Déterminés et l'Afdas, le programme INN pour intégrer et former en agence des jeunes issus de diversité à des postes de création.

L'AACC est **engagée à faire de nos métiers une industrie emblématique de l'égalité femme-homme**. C'est en ce sens, qu'elle a signé un accord de branche sur l'égalité homme femme, sur les minimas conventionnels et qu'elle réalise annuellement des **études sur l'évolution des salaires pour appréhender le plus finement possible** les besoins et réalités en agence.

L'AACC mène des actions déterminantes pour offrir un cadre de travail sain et propice à tous, notamment sur les sujets RSE (Handicap, Inclusion, Diversité et Harcèlements).

A ce jour, plusieurs dispositifs sont **mis en place pour lutter contre les Harcèlements** : formations, numéro de soutien, memento Harcèlement et guide Burn Out, Egalement, l'AACC a initié et co-signé **un accord de branche de lutte contre les harcèlements**, et contribuer ainsi au développement du bien-être au travail.

Après le travail mené par l'AACC et les Lionnes autour de « l'État des Lionnes », la communication devient la 1^{ère} industrie à se doter d'un outil de mesure **pour lutter efficacement et durablement contre toute forme de harcèlement avec des mesures adaptées**.

L'AACC permet à ses membres d'être au coeur des négociations et de faire évoluer le cadre général de l'activité et des lois

L'AACC est la première organisation patronale représentative de la branche en termes d'entreprises adhérentes (66%) et la deuxième en termes de salariés. Elle siège à ce titre dans les différentes instances paritaires et est à **l'initiative des négociations de nombreux accords de branche** (Harcèlement, Minimas conventionnels, Intéressement, Formation, Égalité professionnelle...) et est à ce titre identifiée comme **l'une des 40 branches les plus actives en France**.

Elle préserve au mieux les intérêts des agences lors de la négociation des fonds mutualisés de la formation au sein de la CPNEF et a ainsi **permis l'attribution de 184.5M€ en 2021 pour les 7750 entreprises et les 76000 collaborateurs concernés** (source Afdas).

L'AACC **se positionne sur toutes les négociations de marché transverses et les projets de lois**. Soit par le biais du dialogue avec les instances gouvernementales (MDGE, MDE, DGT, parlementaires par exemple) et les parties prenantes (Union des marques, Udecam, SCRIP, SRI etc...), soit en exerçant des mandats clés dans les instances (Fédération de la Publicité, EACA, AFDAS, ARPP, CESP, MEDEF, GPS, Thalie Santé,). Soit également par le biais de propositions **de modifications, d'amendements, de transposition ou d'interprétation des lois et décrets** qui concerne la publicité, que ce soit sur un champ national ou européen (DSA, désinformation, cookies, données personnelles ...).

Elle a ainsi négocié récemment **de nombreux accords transverses** comme : les engagements climat de la filière, les chartes sur les représentations et l'alimentaire, l'intégration de nouveaux métiers dans le label Agences Actives (SCRIP, Udecam), la mise en place du nouveau partenaire santé au Travail Thalie Santé.

L'AACC accompagne les dirigeants individuellement et leur permet d'échanger avec leurs pairs

L'AACC permet aux dirigeants des agences membres d'être moins isolés, **de se rencontrer, d'échanger entre pairs, de réfléchir et de créer ensemble** des outils spécifiques pour un meilleur exercice de leur métier.

Elle aide les dirigeants individuellement par des **offres adaptées**. Ce sont par exemple des avantages tarifaires : GSC (**Assurance des dirigeants**), **des tarifs préférentiels** (awards, conférences, évènements tel Effie, Empreintes, Stratégies, CB news, Top com, French Camp Cannes, etc ...), des **accès préférentiels** (La REF MEDEF), un accord APEC- AACC pour entretiens professionnels, ou même l'achat en gros de masques lors de la première vague covid. Une **offre de formation spécifique** leur est proposée : Lutte contre le harcèlement, Propriété intellectuelle, Free lance, Challenger la reco, Acquisition et levée de fonds les Expert class, les petits déjeuners avocats (diffamation, RGPD), ...

Les dirigeants bénéficient également **d'outils spécifiques pour les aider à piloter leur agence**. Ce sont par exemple **des études ad hoc** (salaires, couts, télétravail, chômage partiel, overheads etc ...), ou **une veille et des recommandations** sur l'organisation du travail, en période Covid-19 et aussi tout au long de l'année, des **recommandations juridiques**, dont les règles ARPP, en continu. Ce sont aussi le développement **d'appuis-conseils** par le biais de l'AFDAS, préfinancés : RSE, Carrière (autonome), RH, Rebondir (covid), Transformation digitale, Égalité homme /femme. Ce dispositif est complété par des publications : Guides (Harcèlement, handicap, écovadis, Burnout, Achat Public, Soft skills - commission développement), Cours de communication responsable, Moot représentations sexistes dans la publicité, Site Beyond , dispositif La Belle Compétition.

Elle offre une **assistance juridique et sociale continue à ses membres** (consultation RH & Juridiques, courriers compétition, ...). Cette assistance peut être **plus poussée et prendre la forme d'expert** auprès de la commission de concertation des impôts, d'expert de litiges juridiques (attestation et défense), saisine de la commission paritaire de conciliation, de la Commission d'interprétation de la convention collective.

Enfin, l'AACC réalise une **vielle quotidienne sur toute l'actualité professionnelle** adressée à plus de 1000 dirigeants avec un taux d'ouverture de plus de 43%.



L'AACC en quelques chiffres



1972
création



80%
de la profession



12000
salariés d'agence



200
agences



7 Délégations : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer.

6 Commissions : RSE, Financière, Juridique, Sociale, Développement et de Déontologie.

Un Conseil d'administration, un Bureau et un Bureau des Jeunes



L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur de l'association.